



**Felletin**

**COMMUNE DE FELLETIN**

Département de  
la Creuse  
Arrondissement  
d'Aubusson

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
Liberté Égalité Fraternité



**Felletin**

**COMPTE RENDU  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance ordinaire  
Du vendredi 10 juillet 2020 à 19h**

Convocation par le Maire, Renée NICOUX, par courrier électronique le 6 juillet 2020.

**Étaient présents** : Renée NICOUX, Olivier CAGNON, Séverine DAVID, Philippe ESTERELLAS, Marie-Hélène FOURNET, Alain ROULET, Jacqueline LABARRE, Philippe LEFAURE, Didier RIMBAUD, Nadège CAILLE PRADELLE, Dominique VANONI, Céline FERRON, Daniel HAREM, Gaëlle CARNET, Philippe COLLIN, Corinne TERRADE, Arnaud MONDON, Béatrice TINDILLIER.

**Étaient absents avec pouvoir** :

Michelle SEIGNOL donne pouvoir à Jacqueline LABARRE.

**Secrétaire de séance** : Séverine DAVID

**ORDRE DU JOUR** :

1. Désignation des délégués et des suppléants pour les élections sénatoriales
2. Budget prévisionnel pour l'exercice 2020 : budget principal et budget annexe pour le service Assainissement
3. Assainissement : engagement de la maîtrise d'œuvre sur un programme de travaux
4. Subventions aux associations
5. Droit de préemption urbain

**QUESTIONS DIVERSES**

## 1. Désignation des délégués et des suppléants pour les élections sénatoriales

Présentation de Renée NICOUX

Le 27 septembre 2020 aura lieu l'élection des sénateurs de la série 2 à laquelle appartient le Département de la Creuse.

Selon le décret n°2020-812 du 29 juin 2020, l'élection des délégués et des suppléants des conseils municipaux est fixée au 10 juillet en application de l'article 18 de la loi n°2020-760 du 22 juin 2020 tendant à sécuriser l'organisation du second tour des élections municipales et communautaires de juin 2020.

Par arrêté n°23-2020-07-01-003 du 1<sup>er</sup> juillet 2020 déterminant le collège électoral des délégués des conseils municipaux du département de la Creuse pour les élections sénatoriales du 27 septembre 2020 et fixant les modes de scrutin, Madame la Préfète a déterminé le nombre de délégués des conseils municipaux à élire et le mode de scrutin applicable.

Dans ce cadre, la commune de Felletin doit procéder à la désignation de 5 délégués et 3 suppléants.

En ce qui concerne le mode de scrutin : les délégués et leurs suppléants sont élus sur la même liste, sans débat, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel.

### Mme Renée NICOUX :

- 1) Rappelle que le bureau électoral est présidé par le Maire et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés : **Marie-Hélène FOURNET, Jacqueline LABARRE** et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin : **Olivier CAGNON, Séverine DAVID** et une secrétaire : **Béatrice TINDILLIER.**
- 2) Invite le conseil municipal à procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs.
- 3) Appelle les candidats des listes et rappelle que les candidats peuvent se présenter soit sur une liste comportant autant de noms qu'il y a de délégués et de suppléants à élire (soit 8), soit sur une liste incomplète.
- 4) Rappelle que chaque liste de candidats est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.
- 5) Indique que des bulletins de vote ont été distribués aux membres du conseil avec le déroulé de la séance,
- 6) Rappelle que les suffrages exprimés seront les bulletins sur lesquels une liste complète de candidats est inscrite sans rature, tout autre bulletin sera déclaré nul,
- 7) Appelle individuellement chaque membre du conseil à déposer son bulletin dans l'urne. Ceux ayant reçu pouvoir d'un collègue déposent dans l'urne leur bulletin et celui de leur collègue absent,
- 8) les mandats de délégués sont répartis entre toutes les listes à la représentation proportionnelle. Le bureau détermine le quotient électoral en divisant le nombre de suffrages exprimés par le nombre de délégués à élire. Il est attribué à chaque liste autant de mandats de délégués que le nombre de suffrages de la liste contient de fois le quotient électoral. Les sièges non répartis par application des dispositions précédentes sont attribués selon la règle de la plus forte moyenne. Une fois l'attribution des mandats de délégués effectuée, il est procédé de la même manière pour l'attribution des sièges de suppléants.

9) Proclame les résultats du scrutin. Sont élus délégués les candidats des listes ayant obtenu des mandats de délégués dans l'ordre de présentation sur chaque liste et dans la limite du nombre de mandats de délégués obtenus. Sont élus suppléants les candidats des listes pris à la suite du dernier candidat élu délégué dans l'ordre de présentation de chaque liste et dans la limite du nombre de mandats obtenus.

**Deux listes sont présentées :**

- **En lien, bâtissons ensemble le Felletin de demain**

Délégués :

- Renée NICOUX
- Olivier CAGNON
- Michelle SEIGNOL
- Philippe ESTERELLAS
- Gaëlle CARNET

Suppléants :

- Alain ROULET
- Marie-Hélène FOURNET.
- Philippe LEFAURE

- **Felletin 2 mains**

Délégués

- Philippe COLLIN
- Corinne TERRADE
- Arnaud MONDON
- Béatrice TINDILLIER

**Résultat du vote :**

Présents	Votants	Exprimés	En lien, bâtissons ensemble le Felletin de demain	Felletin 2 mains	Abstention
19	19	19	15	4	0

La liste « En lien, bâtissons ensemble le Felletin de demain » obtient 4 sièges de délégués et 3 sièges de suppléants.

La liste « Felletin demain » obtient 1 siège de délégué.

Sont élus :

**Délégués :**

- Renée NICOUX
- Olivier CAGNON
- Michelle SEIGNOL

- Philippe ESTERELLAS
- Philippe COLLIN

**Suppléants :**

- Gaëlle CARNET
- Alain ROULET
- Marie-Hélène FOURNET

**2. Budget prévisionnel pour l'exercice 2020 : budget principal et budget annexe pour le service Assainissement**

Présentation de Dominique VANONI

Les propositions de budgets ont été jointes à la convocation.

**Le Conseil Municipal :**

**APPROUVE** les budgets primitifs de l'exercice 2020 qui s'équilibrent comme suit :

Budget principal de la commune :

	Dépenses	Recettes
<b>Section de fonctionnement</b>		
Crédits votés	1 991 507,93 €	1 746 091,45 €
Résultat reporté (002)	0,00 €	245 416,48 €
<b>Total Fonctionnement</b>	<b>1 991 507,93 €</b>	<b>1 991 507,93 €</b>
Virement à la section d'Investissement	184 397,08 €	
<b>Section d'Investissement</b>		
Crédits votés	314 152,93 €	415 308,92 €
Restes à réaliser de l'exercice précédent	294 734,00 €	261 686,77 €
Solde d'exécution reporté (001)	68 108,76 €	
<b>Total Investissement</b>	<b>676 995,69 €</b>	<b>676 995,69 €</b>
<b>TOTAL BUDGET</b>	<b>2 668 503,62 €</b>	<b>2 668 503,62 €</b>

Budget annexe du service de l'assainissement :

	Dépenses	Recettes
<b>Section de fonctionnement</b>		
Crédits votés	393 685,92 €	179 928,47 €
Résultat reporté (002)	0,00 €	213 757,45 €
<b>Total Fonctionnement</b>	<b>393 685,92 €</b>	<b>393 685,92 €</b>
Virement à la section d'Investissement	170 875,30 €	
<b>Section d'Investissement</b>		
Crédits votés	260 937,30 €	227 779,33 €
Restes à réaliser de l'exercice précédent	18 594,06 €	48 918,67 €
Solde d'exécution reporté (001)	0,00 €	2 833,36 €
<b>Total Investissement</b>	<b>279 531,36 €</b>	<b>279 531,36 €</b>
<b>TOTAL BUDGET</b>	<b>673 217,28 €</b>	<b>673 217,28 €</b>

Madame le Maire est chargée en tant qu'ordonnateur de la commune, de l'exécution des budgets ainsi approuvés.

## Résultat du vote

### Budget principal

Présents	Votants	Exprimés	Pour	Contre	Abstentions
18	19	15	15	0	4

Abstentions : Philippe COLLIN, Corinne TERRADE, Arnaud MONDON, Béatrice TINDILLIER

### Budget annexe Assainissement

Présents	Votants	Exprimés	Pour	Contre	Abstention
18	19	19	19	0	0

### 3. Assainissement : engagement de la maîtrise d'œuvre sur un programme de travaux

Présentation de Renée NICOUX

Lors du Conseil Municipal de février 2020, il avait été évoqué un courrier de mise en demeure de Madame la Préfète reçu en janvier 2020 relatif à la réalisation de travaux sur le réseau d'eaux usées dès l'année 2020 car celui-ci ne satisfait pas aux obligations relatives au traitement des eaux urbaines résiduaires. En effet, cet arrêté de la Préfète mettait en demeure la commune de Felletin de définir une programmation sur deux années des travaux à réaliser sur le réseau des eaux usées de la commune d'ici le 15 février 2020.

Le bureau d'études qui travaille sur le diagnostic nous a communiqué un programme de travaux en décembre 2019 dont l'une des tranches s'avérerait prioritaire (raccordement du bassin versant 4 estimé à 270 000 €) pour la Police de l'Eau et il était demandé de réaliser ces travaux d'ici le 31 décembre 2020.

La période de confinement liée au Covid-19 a entraîné le report du vote du budget, de l'avancée du diagnostic. La Préfète demande donc à la commune d'engager avant le 30 septembre 2020 ces travaux et les réaliser avant le 31 mars 2021.

Une réunion va être prochainement programmée avec la nouvelle équipe municipale et les partenaires concernés : la Police de l'Eau, l'Agence de l'Eau, le Département de la Creuse, le bureau d'études Impact Conseil (qui travaille actuellement sur le diagnostic et la programmation des travaux à prévoir) afin de faire le point sur le programme d'investissements à réaliser et pouvoir lancer dès que possible la maîtrise d'œuvre.

En effet, la demande de la Préfète et le calendrier contraint des demandes de subventions de l'Agence de l'Eau nécessitent de lancer dès cet été la maîtrise d'œuvre afin que la partie travaux démarre dès que possible.

#### Le Conseil Municipal :

**AUTORISE** Madame le Maire à signer la maîtrise d'œuvre pour les travaux de mise aux normes du réseau d'assainissement et ce pour le montant qui sera demandé par les partenaires (dans la limite du vote du budget prévu pour la maîtrise d'œuvre et les travaux, soit 230 000 €) ;

**AUTORISE** Madame le Maire à solliciter les subventions possibles pour la maîtrise d'œuvre et le programme de travaux d'assainissement auprès de l'Agence de l'Eau et du Département de la Creuse.

**AUTORISE** Madame le Maire à engager la réalisation d'investissements spécifiques à la situation d'urgence actuelle de surcharge du réseau de la Creuse afin de satisfaire dès que possible la demande de la Police de l'Eau (et éviter le risque de pollution à grande échelle de la Creuse) et ce dans la limite de 30 000 € HT.

#### **Débat**

Renée NICOUX indique qu'une réunion avec les partenaires de l'assainissement aura lieu le 16 juillet prochain à 14h30 et qu'elle est ouverte à l'ensemble des élus qui souhaiteraient participer.

Philippe COLLIN rappelle que la canalisation d'eaux usées sous la rivière est non adaptée, sans pente et qu'il faudrait mettre un poste de relevage avec dégrilleur et désensableur en bas de la Rue Robert Judet. Il insiste sur la mise en place de l'abonnement payant pour les usagers du service d'assainissement qui permet aujourd'hui de pouvoir engager des travaux.

Renée NICOUX considère que l'ensemble de ces travaux est conséquent pour le lancer en une fois et qu'il aurait fallu réaliser des travaux progressivement.

#### **Résultat du vote**

Présents	Votants	Exprimés	Pour	Contre	Abstention
18	19	19	19	0	0

### **4. Subventions aux associations**

Présentation de Dominique VANONI

La commune a reçu comme chaque année des demandes de subventions de la part d'associations locales. L'examen de ces demandes a été reporté en raison de l'épidémie de Covi-19.

Afin d'apporter une réponse dès à présent aux associations, il est proposé au Conseil Municipal de statuer sur ces attributions.

Montant des crédits inscrits au budget : 60 000 €.

#### **Le Conseil Municipal :**

**ACCORDE** les subventions aux associations mentionnées sur le tableau ci-après à hauteur des montants indiqués (et ce dans l'attente d'attributions complémentaires éventuelles à l'occasion d'un prochain conseil municipal) ;

**AUTORISE** Madame le Maire à procéder aux mandatements correspondants.

#### **Débat**

Philippe COLLIN rappelle que les subventions de la commune servent à financer des manifestations et non le fonctionnement des associations ; il y a une vigilance à avoir pour les associations employeuses qui ont dû bénéficier d'aides pour payer les salaires durant le confinement lié au Covid-19.

Philippe ESTERELLAS précise que suite aux élections il est nécessaire de rencontrer les associations afin de mieux appréhender leur santé financière et l'actualisation de leur programme d'animations pour 2020.

#### **Résultat du vote**

##### **Pour l'UNION CYCLISTE FELLETTIN EN CREUSE**

Présents	Votants	Exprimés	Pour	Contre	Abstention
18	18	17	17	0	1

Abstention : Corinne TERRADE

**Pour RADIO VASSIVIERE**

Présents	Votants	Exprimés	Pour	Contre	Abstention
18	18	17	17	0	1

Abstention : Philippe COLLIN

**Pour LES MICHELINES, QUARTIER ROUGE, LES NUITS NOIRES**

Présents	Votants	Exprimés	Pour	Contre	Abstention
18	18	17	17	0	1

Abstention : Philippe ESTERELLAS

**Pour le COMITE DE JUMELAGE**

Présents	Votants	Exprimés	Pour	Contre	Abstention
18	18	17	17	0	1

Abstention : Didier RIMBAUD

**Pour PROMOBAT, L'OUTIL EN MAIN**

Présents	Votants	Exprimés	Pour	Contre	Abstention
18	18	17	17	0	1

Abstention : Marie-Hélène FOURNET

**Pour FELLETIN PATRIMOINE ENVIRONNEMENT**

Présents	Votants	Exprimés	Pour	Contre	Abstentions
18	18	16	16	0	2

Abstention : Marie-Hélène FOURNET, Alain ROULET

**Pour COURT CIRCUIT**

Présents	Votants	Exprimés	Pour	Contre	Abstention
18	18	17	17	0	1

Abstention : Olivier CAGNON

**Pour les autres Associations :**

Présents	Votants	Exprimés	Pour	Contre	Abstention
18	19	19	19	0	0

nom de l'association	subventions attribuées 2019	subvention demandées 2020	subvention accordées 2020 (CM du 10/07/2020)
<b>domiciliées sur Felletin</b>			
CCSF	400 €	400 €	400 €
TRAD'FUSE	150 €	150 €	150 €
LE PLAISIR DE LIRE	2 000 €	2 000 €	400 €
LES PORTES DU MONDE	10 000 €	11 000 €	5 000 €
FELLETIN PATRIMOINE ENVIRONNEMENT	13 000 €	18 000 €	10 000 €
LES MICHELINES	1 400 €	1 400 €	1 400 €
COURT-CIRCUIT	500 €	500 €	500 €
LA PIERRE QUI CHANTE	150 €	150 €	150 €
FNACA	200 €	250 €	200 €
ASSOCIATION DES CONCILIEURS DE JUSTICE DU LIMOUSIN	0 €	LIBRE	€
CANTATE EN FA	150 €	150 €	150 €
QUARTIER ROUGE	2 500 €	4 000 €	2 500 €
COMITE DE JUMELAGE	1 000 €	1 000 €	€
COOPERATIVE ECOLE MATERNELLE	1 000 €	1 000 €	1 000 €
COOPERATIVE ECOLE ELEMENTAIRE	4 000 €	4 000 €	4 000 €
AMICALE ANCIEN COMBATTANTS (ORSAL)	200 €	250 €	200 €
ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE GRANCHER	pas de demande	LIBRE	0
ASSOCIATION GYM VOLONTAIRE	700	700 €	350 €
LA PETITE MAISON ROUGE	200 €	700,00 €	200,00 €
LES FUSES ANIMENT	4 000 €	0	0
FELLETIN PROMOBAT	500 €	500 €	300 €
UCF	5 000 €	5 000 €	2 500 €
L'OUTIL EN MAIN	250 €	400 €	300 €
USF	4 500 €	7 500 €	3 000 €
TENNIS CLUB	200 €	190 €	200 €
<b>domiciliées hors Felletin</b>			
RADIO VASSIVIERE	0 €	1 500 €	200 €
LES AMIS DE L'ORGUE D'AUBUSSON	300 €	400 €	300 €
JUDO EN MARCHÉ	200 €	500 €	200 €
ASSOCIATION LES NUITS NOIRES	500 €	500 €	250 €
ASSOCIATION CORDES ET COMPAGNIES	1 000 €	1 300 €	€
JEUNESSE MUSICALES DE FRANCE	467 €	708 €	708 €
PAYS'SAGE	300 €	400,00 €	300,00 €
TELEMILLEVACHES	200 €	LIBRE	200,00 €
LES PEP 23 (Pupilles de la Nation)	0	LIBRE	0,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>54 967 €</b>	<b>64 548 €</b>	<b>35 058 €</b>
<b>associations ayant des emplois</b>			

## 5. Droit de préemption urbain

Présentation de Renée NICOUX

Madame le Maire informe les conseillers qu'une DIA (déclaration d'intention d'aliéner) a été reçue en mairie, la commune dispose d'un délai de 2 mois à partir de la réception de cette DIA pour exercer son droit de préemption si elle le souhaite :

Date	Adresse	Réf cadastrales	Vendeurs
06/07/20	Les Combes – Le Bost	AC 89 - 90 - 465 - 467 – 468	Mme DESCHATRES Josette

**Le Conseil Municipal :**

**DECIDE** de ne pas appliquer son droit de préemption urbain pour ce bien ;

**AUTORISE** Madame le Maire à signer tous documents nécessaires à son exécution.

**Résultat du vote**

Présents	Votants	Exprimés	Pour	Contre	Abstention
19	19	19	19	0	0

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H15.